



Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 057-21

Objet : RS - Demande de subventions pour les travaux d'aménagement, de sécurisation et d'éclairage public route des Entremonts et avenue de la Grande Chartreuse (RD 912) sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 057-21

objet **RS - Demande de subventions pour les travaux d'aménagement, de sécurisation et d'éclairage public route des Entremonts et avenue de la Grande Chartreuse (RD 912) sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la route des Entremonts et l'avenue de la Grande Chartreuse (RD 912) à Jacob-Bellecombette et Chambéry sont classées voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement de ces voiries ne relevant pas des prérogatives du Département.

Un projet d'aménagement et de sécurisation de la route départementale a été étudié en étroite concertation avec les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry, ainsi qu'avec le Département. Les travaux pourraient être réalisés à partir de l'été 2021.

Les aménagements prévus entre les jardins familiaux sur Chambéry et le giratoire de Mi-Vallon sur Jacob-Bellecombette sont les suivants :

- création de trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons,
- sécurisation et mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Bellevue »,
- aménagement d'une continuité cyclable sécurisée dans le sens montant,
- sécurisation des carrefours entre la RD et les débouchés des voies communales (chemin des Rendez-Vous, rue Gérard Philippe, rue du Granier, chemin de Miremont),
- enfouissement des réseaux secs,
- rénovation de l'éclairage public,
- reprofilage de la chaussée et réfection du tapis de chaussée,
- amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le secteur et pour limiter les écoulements excessifs vers l'aval, par la création d'un bassin paysager de stockage-rétention-infiltration,
- création d'une aire à conteneneurs semi-enterrés.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 560 000 € HT et cette opération peut être éligible à plusieurs dispositifs de subventionnement.

En effet, pour ces travaux il est proposé de solliciter le Département pour une subvention à 100 % de la réfection du tapis de chaussée en coordination avec l'opération d'aménagement et une subvention la plus élevée possible au titre de la sécurisation de la route des Entremonts et de l'avenue de la Grande Chartreuse, route départementale RD 912.

Il est également proposé de solliciter le SDES pour une subvention la plus élevée possible pour les travaux d'éclairage public de la route des Entremonts et de l'avenue de la Grande Chartreuse, RD 912, au titre de la rénovation et de la modernisation de l'éclairage public. Le montant prévisionnel est de 32 335 € HT pour l'éclairage public.

Enfin il est proposé de solliciter l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), pour une subvention la plus élevée possible au vu des prestations intégrant l'éclairage public (passage en leds en vue d'abaisser les consommations énergétiques), l'amélioration des mobilités (cycles, bus, piétons, sécurisation tous modes), et la sécurisation de la desserte de zones d'habitat (mini-giratoire).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'autorisation des demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le Département pour une subvention au titre de la réfection du tapis et de la sécurisation de la route des Entremonts et avenue de la Grande Chartreuse (RD 912),

Article 2 : sollicite le SDES pour une subvention au titre des travaux d'éclairage public de la route des Entremonts et avenue de la Grande Chartreuse (RD 912),

Article 3 : sollicite l'Etat (DSIL) pour une subvention au titre des travaux d'aménagement, de sécurisation, et d'amélioration des mobilités de la route des Entremonts et avenue de la Grande Chartreuse (RD912),

Article 4 : sollicite tout type de subvention auprès de tout autre financeur éventuel,

Article 5 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir,

Article 6 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 057-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions pour les travaux d'aménagement, de sécurisation et d'éclairage public route des Entremonts et avenue de la Grande Chartreuse (RD 912) sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25181H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25181H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au